



Concept de protection pour la journée de découverte des talents du 23.10.2021

Version: 21.09.2021

Auteurs: Roland Zolliker, Président central/Responsable Covid-19
Raphael Iseli, Responsable de la promotion de la relève

1. Fondamental

Ce concept se base sur les mesures adoptées par le Conseil fédéral dès le 13 septembre 2021, sur les règles définies par Swiss Olympic pour les manifestations sportives et sur le concept de protection de l'exploitant de la halle "Campus Sursee". La base juridique est constituée par les mesures prévues par la loi dans la situation particulière. Une liste de toutes les personnes présentes doit être remise à l'exploitant de l'installation.

A l'arrivée, lors de l'entrée dans l'installation sportive, la distance de 1,5 mètre doit encore être respectée. Les traditionnelles poignées de main et les high-fives sont à éviter. De même, d'embrasser et autres contacts rapprochés sont strictement interdits.

2. Règle du 3G

2.1 Plus de 16 ans

Pour les activités sportives en salle, le certificat Covid est obligatoire. Un certificat est délivré aux personnes vaccinées, récupérées et testées.

- Contrôle de toutes les personnes avec l'application "COVID Certificate Check" (la date de naissance s'applique)
- Preuve d'identité avec pièce d'identité, passeport, permis de conduire
- Les masques sont obligatoires dans toutes les pièces

2.2 Moins de 16 ans

- Les karatékas présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisés à participer à la journée de détection des talents
 - Ils signaleront leur absence par écrit: raphael.iseli@karate.ch.
- Les masques sont obligatoires dans toutes les pièces
 - Exception: pendant l'exercice de l'activité sportive

3. Déroulement

Les instructions de l'organisation doivent être strictement respectées. Les personnes qui ne respectent pas les instructions seront expulsées. Dans les cas graves, un rapport sera adressé au conseil d'administration.

3.1 Personnes autorisées

- Karatekas participants avec pré-enregistrement
- Membres et aides du CO
 - Les masques et les gants sont obligatoires pour les tests avec contact physique
- max. trois accompagnateurs par dojo avec pré-enregistrement
 - Masques obligatoires



3.2 Vêtements

Les karatékas participants doivent déjà apparaître dans leur tenue de sport. Les vestiaires et les douches sont fermés.

3.3 Horaires

Tous les karatékas sont tenus de respecter les temps alloués. Il n'est pas possible de transférer vers des groupes ultérieurs. Pas de participation non plus en cas d'arrivée tardive. Les participants prendront le départ en fonction des catégories d'âge, en commençant par les plus jeunes.

3.4 Mélange

En raison des différents groupes d'âge et des mélanges inévitables, les masques selon TYP FFP-2 sont strictement obligatoires pour toutes les personnes.

3.5 Matériel personnel / Mesures d'hygiène

- Un sac en plastique avec votre nom écrit dessus doit être emporté pour le stockage temporaire du masque.
- Désinfectez vos mains avant de lancer la balle de médecine.

4. Experts

Les experts portent des masques et gardent une distance suffisante.

5. Absences justifiées

En cas de blessures accompagnées d'un certificat médical (à présenter dans les cinq jours, c'est-à-dire le 28.10.2021), le statut "sauver" sera accordé pour un an. Ce règlement s'applique uniquement aux karatékas qui possèdent déjà une carte de talent nationale ou régionale.

6. Spectateurs

Aucun spectateur n'est autorisé.

7. Communication

Les dojos, points du soutien, aides et experts qui participent seront informés en temps utile via sportdata.org et les canaux officiels de la SKF.